



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Madame la Présidente de la Confédération
Doris Leuthard
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Palais fédéral nord
3003 Berne

Référence: 2010-11-05/181
Spécialiste: mup
Berne, 26.11.2010

Projet de bases légales permettant l'instauration de zones environnementales

Madame la Présidente de la Confédération,

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 11 novembre dernier, sur le projet de création de bases juridiques permettant l'instauration de zones environnementales par les cantons. MM. Werner Jeger (OFROU) et Jürg Minger (OFEV) de votre département ont eu l'amabilité de participer à cette séance et de présenter les principaux contours du dispositif proposé. Conformément à son mandat, le Forum a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises.

Les résultats de nos analyses et discussions sont préoccupants. La création de zones environnementales aura des impacts très négatifs sur les PME concernées, à moins qu'un nombre important d'exceptions ne soit prévu dans la pratique. Les régimes qui tiendront suffisamment compte des besoins légitimes des différents usagers seront, à l'instar de ceux qui ont été mis en place à l'étranger, compliqués et lourds du point de vue administratif. Ceci, tant pour les autorités d'exécution que pour les détenteurs de véhicules concernés. Plus le nombre d'exceptions sera grand, moins le but recherché par le législateur pourra être atteint, c.à.d. une réduction sensible des émissions polluantes. Que se soit dans un cas comme dans l'autre, les restrictions envisagées ne rempliront pas, à notre avis, les conditions requises de proportionnalité. Soit elles porteront atteinte de manière démesurée aux intérêts privés, soit elles ne satisferont pas aux exigences d'adéquation, car elles ne permettront pas d'atteindre leur but.

La plupart de nos membres sont des femmes et hommes entrepreneurs, rompus depuis des années à la pratique des affaires dans leurs PME respectives. Ils n'arrivent pas à s'imaginer comment les régimes envisagés pourraient être élaborés sans porter gravement atteinte aux intérêts des entreprises concernées. Un de nos membres, qui est hôtelier, estime que la situation sera particulièrement critique dans sa branche, car les hôtels et autres établissements doivent nécessairement pouvoir être accessibles en tout temps, non seulement pour la clientèle suisse et étrangère, mais également pour les fournisseurs et une grande variété

Forum PME

Pour adresse: SECO/DSKU
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11
pascal.muller@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

de prestataires de services. Cette problématique concerne de manière générale tous les secteurs de l'économie et les privés. Il est primordial que les monteurs, réparateurs, livreurs, déménageurs suisses/internationaux, etc. ne soient pas entravés dans leur activité.

De nombreuses questions se posent et montrent que l'instauration de zones environnementales mènera forcément à des situations très problématiques et parfois même absurdes. Par exemple : l'accès aux hôtels, aux casinos et autres établissements de luxe sera-t-il exclusivement limité aux petites cylindrées et aux véhicules hybrides ? Comment les détenteurs de ces véhicules, s'ils résident à l'étranger, pourront-ils se procurer les vignettes sur lesquelles doivent obligatoirement figurer les numéros d'immatriculation ? Les cantons qui ne prévoient pas d'instituer des zones environnementales, seront-ils obligés comme cela semble être le cas dans le projet, d'établir eux aussi, sur demande, des vignettes écologiques ou de prévoir des procédures alternatives ?

Toutes ces questions montrent que le projet ne pourra, à notre avis, que mener à des situations indésirables. Seuls des régimes prévoyant de nombreuses exceptions seront viables pour les entreprises. Mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, ils ne permettront alors pas d'atteindre les objectifs visés. La création de zones environnementales est, selon la plupart de nos membres, une mauvaise solution à de vrais problèmes, dont les causes ne sont pas fondamentalement liées au trafic dans les agglomérations suisses.

Une de nos membres, dont la PME est active dans la région luganaise, fait remarquer qu'au Tessin, c'est avant tout la proximité de l'agglomération milanaise, avec son trafic intense comptant beaucoup de véhicules diesel et de nombreux sites industriels, qui est responsable du fort taux de pollution. Une autre de nos membres, résidant à Genève, estime que c'est le trafic pendulaire transfrontalier qui est la cause principale de la mauvaise qualité de l'air dans la région. Une amélioration de l'offre en matière de transports publics transfrontaliers permettrait, selon elle, d'atteindre de manière beaucoup plus efficace et de manière plus durable les objectifs de réduction recherchés.

L'interdiction de circulation de certaines catégories de véhicules dans les centres-villes n'est pas, de l'avis de nos membres, une mesure adéquate car elle ne respecte pas le principe de proportionnalité/subsidiarité. Elle est en outre susceptible d'entraîner des "distorsions" de concurrence entre les établissements sis à l'intérieur et à l'extérieur des zones environnementales. Elle favorisera l'éclosion de commerces aux alentours des villes avec, pour conséquence, une pollution accrue dans ces zones. La mesure ne fera en fait que de déplacer le problème ailleurs. Un exode des commerces vers les périphéries pourrait également, à terme, modifier certains équilibres et réduire l'attractivité des centres. Un autre paramètre à prendre en compte est celui de l'animation des villes qui pourrait également en être altérée.

Mme la conseillère d'Etat Esther Gassler, Cheffe du département cantonal de l'économie publique du canton de Soleure et, à ce titre, représentante au sein du Forum PME de la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, est elle aussi perplexe en ce qui concerne la pertinence et l'adéquation des mesures proposées. Les systèmes qui devraient être mis en place, avec toutes les exceptions à prévoir et à gérer, seraient non seulement difficiles à administrer pour les autorités d'exécution concernées, mais entraîneraient également des charges pour les autres cantons.

Au vu de ce qui précède et des très nombreux problèmes identifiés, **le Forum PME est fortement opposé à la création de bases juridiques permettant l'instauration de zones environnementales par les cantons et demande l'abandon pur et simple du projet.**

Espérant vivement que notre recommandation sera prise en compte, nous vous prions d'agr er, Madame la Pr sidente de la Conf d ration, nos meilleures salutations.



Dr. Eric Scheidegger
Co-Pr sident du Forum PME
Ambassadeur, Directeur suppl ant et
Chef de la promotion  conomique du
Secr tariat d'Etat   l' conomie (SECO)



Eduard Engelberger
Co-Pr sident du Forum PME
Conseiller national

Copie  : Commissions de l'environnement, de l'am nagement du territoire et de l' nergie